

# Ordonnance sur l'allégement douanier selon l'emploi (Ordonnance sur les allègements douaniers, OADou)

**Modification du 27 mars 2002**

---

*Le Département fédéral des finances  
arrête:*

I

L'annexe à l'ordonnance du 20 septembre 1999 sur l'allégement douanier selon l'emploi<sup>1</sup> est modifiée comme suit:

*Modification du taux du droit*

No du tarif	Taux actuel	Remplacer par
1104.2220	7.80	9.00

II

La présente modification entre en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2002.

27 mars 2002

Département fédéral des finances:  
Kaspar Villiger

<sup>1</sup> RS 631.146.31